

ENTRETIEN ENTRE LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, MONSIEUR FRANÇOIS PARADIS ET LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK, L'HONORABLE BILL OLIVER

ACTIVITÉ

Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec le Nouveau-Brunswick (DANRNB)
Visioconférence
21 janvier 2021

DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE

- M. François Paradis, président de l'Assemblée nationale du Québec
- M. Siegfried Peters, secrétaire général
- M^{me} Marie-Ève Vermette, directrice par intérim des relations interparlementaires et internationales et du protocole
- M. Pascal Beausoleil, conseiller politique au cabinet du président
- Conseillère en relations interparlementaires et internationales
- Conseillère au protocole

DÉLÉGATION NÉO-BRUNSWICKOISE

- M. Bill Oliver, président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
- M. Shayne Davies, greffier
- Secrétaire administrative de la Section du Nouveau-Brunswick de l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick-Québec (APNBQ)
- Assistant technique
- Interprètes

CONTEXTE

Le Nouveau-Brunswick a tenu des élections générales le 14 septembre 2020. Le président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) a souhaité s'entretenir avec le nouveau président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick (ALNB) afin d'établir un premier contact et de lui offrir ses félicitations.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Échanger avec l'ALNB sur les initiatives mises en place au sein des parlements afin d'adapter le travail législatif aux nouvelles réalités sanitaires liées à la COVID-19.

- Les deux présidents ont présenté les mesures de distanciation physique et les protocoles de santé en vigueur au sein de leurs institutions. Il a notamment été question des modes de votation, du réaménagement de la Chambre, de la tenue d'une séance publique partiellement virtuelle, des commissions parlementaires virtuelles et de la création de bulles parlementaires. Ils ont aussi échangé sur l'adaptation des parlementaires à l'usage de la visioconférence et sur l'influence des nouvelles technologies sur le futur de la procédure parlementaire.

Maintenir active la relation entre l'ANQ et l'ALNB dans le contexte où les activités interparlementaires en personne sont reportées en raison de la pandémie, et discuter des avenues de collaboration potentielles en mode virtuel.

- Les deux présidents ont réitéré l'importance de la relation d'amitié entre les parlements du Québec et du Nouveau-Brunswick. Le président de l'ANQ a mentionné qu'il lui fera plaisir d'accueillir la 7^e session des travaux de l'APNBQ, à Québec, lorsque les règles sanitaires permettront la tenue de rencontres en personne. D'ici là, les deux présidents se sont entendus pour collaborer dans le cadre des activités de relations interparlementaires.

AUTRES RÉSULTATS

L'entretien a également permis au président de l'ANQ de mentionner la proposition de réforme parlementaire, *Une Assemblée nationale dynamique, moderne et à l'écoute*, qu'il a déposée en mai 2020.

Il a aussi souligné l'implication de la section du Nouveau-Brunswick dans les activités de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et invité l'ALNB à participer à la prochaine Conférence des présidences de section de la Région Amérique, prévue en mars prochain.

SUIVIS

Il a été convenu que la 7^e session de l'APNBQ se déroulera à l'Assemblée nationale lorsque la situation sanitaire le permettra. Un suivi de la pandémie et des restrictions sanitaires sera effectué dans le but d'identifier le moment opportun pour la réalisation de cette rencontre.